Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Lycées de l'éducation prioritaire
Des annonces, mais toujours zéro garanties

Communiqué
du 30 novembre 2016

Pour la quatrième fois depuis la rentrée, les personnels de lycées de l'éducation prioritaire étaient en grève le 29 novembre, à l'appel des organisations syndicales SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action et Solidaires.

A ce jour, la ministre n'a pas répondu à la demande d'audience des organisations syndicales qui lui ont demandé, le 24 novembre. Elles ont décidé de s'adresser de nouveau à la ministre.

Des annonces, mais toujours zéro garanties

Les annonces de la ministre sur le dossier de l'éducation prioritaire, dans un communiqué de presse publié le 28 novembre (veille de la journée de grève) ne peuvent satisfaire les personnels.

« *450 emplois nouveaux* » sont annoncés pour les « *lycées défavorisés* » sans autre précision. Où sont-ils budgétisés ? Sont-ils redéployés au détriment d'autres établissements, comme cela a été fait pour la réforme du collège ?

Déshabiller Pierre pour habiller Paul : les personnels n'en veulent pas ! Ce qu'ils veulent, ce sont de véritables créations de postes permettant de réduire les effectifs dans les classes, assurer les dédoublements nécessaires.

La ministre communique sur le « *maintien des droits dont les personnels bénéficient pour leur mutation* ». Maintien des droits, alors que les personnels affectés dans les collèges et lycées ex-APV après le 1er septembre 2015 ne bénéficient d'aucune bonification ? Maintien des droits, alors que le gel de l'ancienneté de poste au 31 août 2015 empêche tout cumul après cette date ?

Le ministère communique aussi sur le « *maintien des indemnités des enseignants* » mais ne donne aucune garantie aux personnels sur leur pérennisation.

La méthode du « 49-ter » appliquée à l'Education nationale continue !

Ne pas recevoir les organisations syndicales sur des dossiers majeurs, ne pas répondre, ne signifie pas pour autant que les revendications et contre-réformes sont passées. Aucun dossier n'est clos ! Le SNFOLC s'adresse à nouveau à la ministre pour porter les revendications.

L'obstination de la ministre à vouloir imposer son projet de réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation – outil d'individualisation, de dérégulation contre les statuts nationaux, de pressions accrues pour tous – ne masque pas la résistance des personnels qui, de plus en plus nombreux, par des prises de position, exigent le retrait de ce projet.

SNFOLC
Siège National
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr